Image not found or type unknown

vente bien immobilier

Par **grenouille1968**, le **19/03/2019** à **11:43**

bonjour,

Dans le cadre d'une vente immibiliere paris, je fais une promesse unilaterale de vente. Quel notaire doit rediger l'acte ? Qui paie les frais de debours ?

Merci

Par **youris**, le **19/03/2019** à **17:18**

bonjour,

le vendeur et l'acquéreur peuvent se mettent d'accord sur le choix du notaire mais ils peuvent prendre également chacun le sien.

selon le code civil, les frais et taxes sont à la charge de l'acheteur mais une répartition différente est possible si accord.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés